

Guide de prévention des accidents domestiques



VOTRE DÉPARTEMENT
VOUS ACCOMPAGNE.

DÉPARTEMENT DE
L'EUPE
en Normandie

Connaitre et prévenir les risques domestiques

Pour se développer, l'enfant a besoin d'expérimenter le monde qui l'entoure et le domicile est un lieu riche en découvertes. Que l'on soit parent ou professionnel, il faut redoubler d'efforts pour maintenir l'enfant dans un environnement sécurisé. Pour que le domicile reste un lieu serein pour l'enfant, les parents et les professionnels doivent connaître les informations sur les dangers domestiques.

Les accidents de la vie courante touchent plus de 11 millions de personnes chaque année. Les enfants et les seniors sont les premières victimes. Le but de ce guide est de pouvoir mieux appréhender les risques, chaque pièce recelant des pièges plus ou moins visibles. Voici quelques précautions à prendre en fonction des dangers, que vous soyez professionnel ou parent.

Petit mot pour les professionnels, assistants maternels et assistants familiaux

En tant que professionnel vous devez garantir la santé, la sécurité et l'épanouissement des enfants que vous accueillez.

Afin de vous accompagner au mieux dans l'accueil de l'enfant à votre domicile au quotidien, le service de PMI a décidé de créer ce guide de référence de prévention des risques. En appliquant les préconisations, vous garantissez des conditions de sécurité optimales.

Ce guide ne se substitue ni à votre vigilance, ni à votre expérience. Le respect de toutes ces préconisations permet d'offrir des conditions d'accueil optimales. C'est un outil référentiel destiné à vous accompagner dans la prise en charge des enfants accueillis. Cependant, le service de PMI préconise un certain nombre de mesures spécifiques pour l'octroi de l'agrément, du renouvellement ou de toutes autres demandes dans le cadre de l'agrément de l'assistant(e) maternel(le). Voici un récapitulatif.



La cuisine et ses dangers

Pièce conviviale et chaleureuse, elle est le lieu de nombreux dangers. Un quart des accidents domestiques s'y produit. Au moment de la préparation des repas, il faut être particulièrement attentif. La cuisine n'est pas un espace de jeux !

La cuisine doit être équipée de ventilation mécanique (VMC) ou d'une grille de ventilation non obstruée.

NE JAMAIS LAISSER UN ENFANT SEUL.



◇ DANGERS	△ RISQUES	+ PRÉVENTIONS
Produits d'entretien et bouteilles d'alcool	- Intoxication par absorption - Intoxication par inhalation - Brûlure par contact	- Rendre inaccessible les produits d'entretien et les bouteilles d'alcool. S'ils sont à portée des enfants, munir les placards d'un système de sécurité. - Ranger hors de portée des enfants les seaux de ménage contenant de l'eau mélangée ou non aux produits d'entretien. - Conserver tous les produits dans leur emballage d'origine pour les identifier et contacter rapidement le médecin ou le centre antipoison en cas de problème. - Ne pas mélanger les produits entre eux. - Se conformer à la notice d'utilisation.
Instruments tranchants / Piquants (couteaux, fourchettes, ciseaux, robots ménagers, tire-bouchon, brochettes...)	- Coupure - Section - Hémorragie	- Mettre hors de portée des enfants les appareils ménagers et les ustensiles systématiquement après utilisation. - Tenir hors de portée des enfants ou se munir d'un système de sécurité efficace.
Cuisinière / Casseroles / Plaques électriques / Four...	Brûlure	- Tourner les manches des casseroles et des poêles vers l'intérieur de la cuisinière. - Four : si la mention « porte froide ou tempérée » n'est pas précisée lors de l'achat de l'appareil, installer une grille de protection ou éviter l'utilisation en présence des enfants ou l'accès à la cuisine.
Micro-ondes	Brûlure par ingestion ou par projection	- Quelque soit le mode de réchauffage, toujours vérifier la température des aliments solides ou liquides (après les avoir bien mélangés) sur l'intérieur de l'avant-bras (poignet). - Attention aux projections en retirant un liquide chauffé aux micro-ondes. - Privilégier l'utilisation du chauffe-biberon, ne jamais réchauffer le lait maternel au micro-ondes.
Denrées alimentaires (lentilles, cacahuètes...)	Étouffement	Ne pas stocker dans des placards à portée des enfants ou mettre un système de sécurité efficace.
Chauffe-eau / Appareil de chauffage / Bouteille de gaz / Bouches d'aération	- Brûlure - Asphyxie - Intoxication par monoxyde de carbone	- Entretien annuel obligatoire de la chaudière par un professionnel avec remise d'une attestation d'entretien. - Ne pas obstruer les bouches d'aération nécessaires à une bonne ventilation de la pièce. - Gaz : vérifier la date de péremption du tuyau. - Distributeur d'eau chaude : vérifier la température de l'eau (thermostat).

La salle de bains et ses dangers

L'eau, l'électricité, la vapeur font de cette pièce un lieu où 4 % des accidents domestiques se produisent. Quelques instants sans surveillance et l'enfant peut se noyer même dans quelques centimètres d'eau. De même, restez vigilant vis-à-vis de la température de l'eau des robinets.

Cette pièce doit être équipée de ventilation mécanique (VMC) ou d'une grille de ventilation non obstruée.

NE JAMAIS LAISSER UN ENFANT SEUL.



◇ DANGERS	△ RISQUES	+ PRÉVENTIONS
Table à langer	Chute	- Toujours garder une main sur l'enfant. - Le point de change doit permettre la surveillance et la sécurité des autres enfants. - L'usage de table à langer murale doit tenir compte du poids et de la taille de l'enfant. - Il est préférable d'utiliser une table à langer ; si cela n'est pas possible l'enfant peut être changé sur un autre support (sol, table...) dans le respect de l'hygiène, l'intimité et la sécurité de l'enfant.
Baignoire	- Noyade - Chute - Brûlure	- Surveiller l'enfant, ne jamais le laisser seul. - Prévoir des tapis antidérapants. - Privilégier les robinets thermostatiques. - Vérifier la température de l'eau du bain avec un thermomètre (37°). - Aucune vidange d'appareils ménagers dans la baignoire (lave-linge). - Il n'est pas souhaitable que les assistants maternels donnent le bain aux enfants accueillis.
Produits de toilette / Armoire à pharmacie / Rasoirs / Ciseaux / Coupe-ongles	- Intoxication - Allergie - Coupure, section, hémorragie	- Mettre hors de portée des enfants, tout produit de toilette cosmétique et médicament (même sur la table à langer). - Mettre hors de portée des enfants, les objets coupants, piquants, tranchants.
Appareils électriques (rasoir, sèche-cheveux, fer à lisser, radio, chauffage d'appoint...)	- Électrocution - Brûlure - Étranglement - Section	- Débrancher et ranger les appareils après utilisation. - Ne pas utiliser de rallonges, ni de prises multiples.
WC	- Intoxication - Enfermement	- Prévoir un verrouillage en hauteur ou un déverrouillage extérieur. - Produits d'entretien hors de portée des enfants ou sécurisés. - Pas de bloc ou stick désinfectant dans la cuvette, de désodorisant, d'encens, de bougie, de vaporisateur d'ambiance.

La salle, le salon, la salle de jeux, la veranda et leurs dangers

Pièces de vie, pièces de confort, pièces conviviales... Mais les risques existent !

NE JAMAIS LAISSER UN ENFANT SEUL.



◇ DANGERS	△ RISQUES	+ PRÉVENTIONS
Cheminée / Insert / Poêle / Poêle à pétrole	- Brûlure / Incendie - Chute - Intoxication, asphyxie	- Installer un pare-feu fixe ou une grille de sécurité fixe, infranchissable et garantissant la sécurité de l'enfant. Il est nécessaire de respecter une distance entre la barrière et le matériel chauffant pour ne pas qu'un enfant puisse l'atteindre. - Le matériel de chauffage (bois, granulés...) et les outils doivent être mis hors de portée des enfants. - Les angles saillants doivent être protégés. - Le conduit de cheminée doit être ramoné une fois par an comme l'exige l'assurance incendie. - Le logement doit être équipé au minimum d'un détecteur de fumée normalisé (depuis le 8/03/15) muni du marquage CE et doit être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604 (dans les logements comportant plusieurs étages, il est recommandé d'installer un détecteur par étage et plusieurs dans ceux de grande surface). - Concernant l'utilisation des poêles à pétrole il est demandé une vigilance quant à l'émanation des gaz toxiques (aération régulière et installation possible d'un détecteur de monoxyde de carbone). Ce dispositif doit être sécurisé au même titre qu'un autre appareil chauffant et ne pas être utilisé dans les chambres.
Escalier / Escabeau / Mezzanine / Chaise haute / transat / Couffin cosy	Chute	- Installer des barrières de sécurité en haut (si l'enfant fréquente les pièces de l'étage) et en bas des escaliers d'une hauteur minimum de 73 cm. - Les barrières accordéon à croisillons sont interdites. - Respecter un espace maximum de 11 cm entre les barreaux verticaux, pour les rambarde et garde-corps à barreaux horizontaux ; sécuriser avec un plexiglass ou un autre dispositif approprié (type filet, planche...) garantissant la sécurité de l'enfant ; la hauteur doit être de 1,10 m minimum. - Empêcher également l'accès arrière pour les escaliers sans contremarche. - Chaise haute : utiliser systématiquement le système d'attache 5 points de la chaise haute ou en ajouter un adapté et homologué en cas d'absence sur celle-ci. Ne jamais laisser l'enfant seul, la chaise haute n'est pas un système de sécurisation en cas d'absence même courte. - Utiliser systématiquement un système d'attache 5 points (transat..) - Ne jamais mettre en hauteur transat, couffin, cosy. - L'usage de trotteur est fortement déconseillé.
Table basse /Meuble / Tapis / Nappe / Étagère / Pot de fleurs / Marches d'escalier...	- Chute - Blessure - Coup	- Mettre des angles de protection aux coins saillants. - Attention avec les nappes, l'enfant pourrait involontairement tirer, faisant tomber le contenu posé sur la table. - Mettre des coins antidérapants aux tapis. - Bien fixer au mur les étagères et meubles pouvant être escaladés.
Rideaux / Cordons / Embrasses de rideaux	Etranglement	Mettre les cordons hors de portée des enfants, les fixer ou utiliser des tiges rigides.
Plantes	- Empoisonnement - Intoxication - Etouffement - Irritation de la peau - Allergie	- Tenir les plantes hors de portée des enfants, toute plante étant potentiellement toxique. - Éliminer les billes d'argile, les perles d'eau, petits gravillons, galets....

La salle, le salon, la salle de jeux, la veranda et leurs dangers

◇ DANGERS	△ RISQUES	+ PRÉVENTIONS
Clés et serrures	- Étouffement - Chute - Intrusion	- Retirer les clés des serrures des portes (entrée, cellier, garage, sous-sol, porte-fenêtre). Les ranger hors de portée des enfants. - Fermer à clé porte d'entrée et portail si les enfants sont dans le jardin.
Fer à repasser	- Brûlure - Blessure	- Ne jamais repasser en présence d'un enfant. - La table et le fer à repasser doivent être hors de l'espace où évolue l'enfant.
Armes à feu, armes blanches	Blessure grave	- Mettre les armes hors de portée des enfants (dans un endroit inaccessible). - Armes à feu : installer un système de sécurité fermé à clé, elles doivent être déchargées. - Ranger les munitions séparément et sous clé.
Espace jeux, coffre à jouets, portes	- Asphyxie / Pincement / Ecrasement - Section de doigts / Etouffement - Ingestion, irritation, allergies, coupures	- Utiliser des jouets et tapis de jeu de préférence conformes aux normes NF et adaptés à l'âge de l'enfant et à ses capacités. - Vérifier fréquemment l'état des jouets, les jeter s'ils sont cassés ou dangereux (billes, perles, œil de poupée ou de peluche, boutons, épingles ...). Attention également aux piles. - Équiper le coffre d'un système de blocage qui empêche la fermeture complète. - Être très vigilant pour les jouets fonctionnant avec des piles et les jouets faits maison. - Mettre hors de portée le matériel d'activités (ciseaux, peinture, colle...).
Terrasse / Balcon / Fenêtres / Baies vitrées	Chute / Défenestration / Traumatisme	- Les portes fenêtres des étages doivent comporter un garde-corps à 1,10 m du sol et des barreaux verticaux espacés de 11 cm au maximum, sinon l'ouverture sera bloquée par un moyen approprié (clenche à serrure ou entre baillleurs). - Si barreaux horizontaux ces derniers devront être protégés (plexi, plaque, filet...). - Ne pas placer d'objets, de meubles, de lits proches des fenêtres, ceux-ci pouvant servir de marchepied. - Terrasse et balcon doivent être sécurisés par des barrières de protection d'une hauteur de 1,10 m au-dessus du point accessible le plus haut et ne pas pouvoir être escaladé. - Matérialiser les baies vitrées.
Sacs / Poches en plastique / Corps étrangers dans les orifices naturels / Piles / Punaises / Objets de petite taille / Sarbacanes, Sifflets	Étouffement / Asphyxie / Entrée ou placement de corps étrangers dans les orifices naturels	- Mettre hors de portée des enfants, sacs, poches plastiques, friandises, cacahuètes... - Vigilance particulière lors des activités de transvasement utilisant des lentilles, du riz...
Bougie / Allumettes / Guirlande électrique / Sapin de Noël / Déguisements	Brûlure / Incendie	- Pour les professionnels ne pas utiliser de bougies d'ambiance pendant l'accueil. - Mettre hors de portée tout système d'allumage (allumettes, allume gaz...). - Être particulièrement vigilant les jours de fête, lors des goûters d'enfants. - Attention, les déguisements sont souvent fabriqués avec des matières inflammables, veiller à ce que les enfants n'approchent pas une source de chaleur ou une flamme.
Prises électriques	Brûlure par électrisation ou électrocution	- Installer des prises à éclipses ou des cache-prises. - Ne jamais laisser de rallonge électrique branchée ou de fils dénudés ou à proximité d'un point d'eau.
La véranda	Coup de chaleur / Coup de froid	- Elle doit être tempérée l'été et chauffée l'hiver. - Elle répond aux mêmes normes que les autres pièces d'accueil. - S'il y a une piscine à l'intérieur, un jacuzzi ou un spa, la véranda doit être sécurisée : porte de la véranda fermée et non accessible aux enfants. Il est nécessaire d'avoir une double fermeture pour que cette pièce soit inaccessible à l'enfant sans adulte.

La chambre et ses dangers

Le temps de repos des enfants est fondamental pour leur équilibre et leur croissance. Il est donc indispensable que leur lit fasse l'objet d'une vigilance particulière afin qu'ils puissent y dormir en toute sécurité et que ce repos se fasse dans un endroit dédié. Cette pièce doit être munie d'une fenêtre.

NE JAMAIS LAISSER UN ENFANT SEUL.



◇ DANGERS	△ RISQUES	+ PRÉVENTIONS
Lit / Literie / Mobiles / Bijoux / Peluches	Chute / Étouffement / Étranglement	- Utiliser du matériel homologué, adapté à l'âge, en bon état et propre. - Literie adaptée au lit. - Le linge de lit (draps) doit être personnel à chaque enfant et lavé régulièrement. - Ne pas utiliser de lits superposés avant l'âge de six ans. - Installer le lit loin d'une fenêtre. La fenêtre doit être dégagée. Si présence d'un lit à échelle, celle-ci doit être neutralisée. - Pas de bijoux (ni collier d'ambre) pour coucher les enfants, pas d'objets avec cordelette (sucette, hochet, boîte à musique...), pas de grosses peluches, pas de grand «doudou». - Prévention de la Mort Inattendue du Nourrisson (MIN) : coucher les nourrissons sur le dos est impératif. - Pas de couverture, pas d'oreiller, pas de tour de lit, pas d'accroche tétines. Pas de surmatelas dans les lits-parapluie. - Pas de plan incliné sans prescription médicale. Il doit être aux normes CE NF. - Utiliser des « turbulettes » ou surpyjamas. Température de la pièce : 18-19° et aération quotidienne. Pas de tabagisme passif. - Observer l'enfant pendant son sommeil, son rythme respiratoire et la coloration de sa peau. Les appareils de surveillance numérique ne remplacent pas la surveillance physique qui doit être réalisée au minimum toutes les 15 minutes. - Ne pas mettre le lit près du radiateur ou près de la fenêtre (risque d'effet de serre). - L'ensemble de ces préconisations concernant la MIN est obligatoire jusque deux ans .

- La chambre doit être située dans un endroit propre, calme, non surchargée ou encombrée (par des meubles, canapés, jouets, etc...). Chaque chambre doit avoir une ouverture (fenêtre ou velux) pour permettre une aération quotidienne.
- Les professionnels doivent mettre à disposition des enfants un lit individuel. Il est plutôt conseillé que chaque enfant possède son lit, afin d'avoir ses repères et s'approprier son espace de sommeil. Veiller à mettre hors de portée les objets présentant un risque (petits jouets, ciseaux...) sur les lieux de sommeil.
- Trois types de lits peuvent être utilisés : le lit bois à barreaux, le lit bois pliant ou le lit parapluie. Privilégier l'utilisation des lits bois, notamment lorsque l'enfant est amené à y dormir plusieurs heures dans la journée.
- L'usage d'un lit couchette pour les enfants d'âge préscolaire peut être envisagé pour la préparation à la scolarisation.
- Le lit parapluie peut être utilisé ; son état de fonctionnement doit être contrôlé régulièrement. Vérifier le mécanisme qui maintient le lit ouvert et son dispositif de pliage.
- Il doit être équipé de mécanismes de verrouillage afin de prévenir tout pliage involontaire du lit et tout risque de coincement entre les différents éléments, en particulier sous l'effet du poids de l'enfant. Il ne doit pas pouvoir être manœuvré de l'intérieur par l'enfant.
- Ne jamais ajouter de surmatelas.
- Ne jamais coucher un enfant de moins de 6 ans dans un lit à mezzanine. Pour les professionnels, l'échelle doit être impérativement retirée ou neutralisée.
- Le lit doit être homologué et répondre aux normes françaises et européennes en vigueur. Le lit à barreaux doit être équipé d'un matelas ferme dont les dimensions sont celles indiquées par le fabricant du lit. L'espacement des barreaux est de 6,5 cm maximum (un écartement trop important comporte un risque d'étranglement si l'enfant y glisse sa tête).

Le jardin et ses dangers

Le jardin est un lieu où les enfants peuvent s'amuser et se détendre, le risque d'accident y est cependant important.

NE JAMAIS LAISSER UN ENFANT SEUL.



◇ DANGERS	△ RISQUES	+ PRÉVENTIONS
Entourage de la maison	- Accident de la circulation - Traumatismes divers	- Installer une clôture efficace d'une hauteur de 1,10 m que l'enfant ne pourra escalader. Etre vigilant quant à la taille du maillage du grillage afin qu'un enfant ne puisse y passer la main (surtout si présence de chien chez le voisin). - Pas d'objets à proximité pouvant servir de marchepied. - Munir le portail d'un système de fermeture avec sécurité. - Respecter l'écartement maximum de 11 cm entre les barreaux verticaux. - Rester vigilant quant aux fermetures automatiques.
Pièces d'eau / Puits / Récupérateur d'eau de pluie / Bassin à poissons / Cours d'eau	Noyade	- Obturer les récupérateurs d'eau de gouttières, puits et tonneaux par un système ne pouvant être déplacé par un enfant et pouvant supporter son poids. - Empêcher l'accès aux bassins et pièces d'eau par une clôture d'une hauteur minimale de 1,10 m, qu'un enfant ne peut escalader, et avec un portail sécurisé et fermé à clés.
Jeux d'extérieurs (portique, toboggan...)	Chute / Traumatisme / Blessure	- Choisir du matériel homologué et adapté à l'âge de l'enfant. - Bien fixer le matériel selon les instructions. Pour les professionnels, il est demandé de le sceller. - Vérifier régulièrement l'installation. - Prévoir des aires de réception souples amortissantes. - Neutraliser les échelles.
Réserve de bois	Ecrasement	L'enfant ne doit pas y avoir accès.
Bac à sable	Infection	- Installer le bac à sable dans un endroit ensoleillé et en plein air. - Ratisser régulièrement le sable pour enlever les éventuels corps étrangers. - Renouveler fréquemment le sable, au minimum une fois par an. Au préalable, le bac est lui-même nettoyé. - Recouvrir le bac à sable avec une bâche ou un couvercle en dehors des temps de jeux pour éviter que le sable ne soit souillé par les animaux (les excréments) ou les intempéries.
Garage / Remise à outils / Produits de jardinage / Abris de jardin / Barbecue / Plancha	- Coupure / Section / Ecrasement - Brûlure chimique / Intoxication	- Les rendre inaccessibles aux enfants. - Ne pas tondre la pelouse en présence des enfants même avec un robot automatique. - Sécuriser la descente du garage ou de sous-sol par des protections (hauteur 1,10m infranchissable). - Pour les planchas, retirer la bouteille de gaz. - Sécuriser les outils de jardin. - Pour les assistants maternels ne pas utiliser le barbecue et les planchas en présence des enfants.

Le jardin et ses dangers

◇ DANGERS	△ RISQUES	+ PRÉVENTIONS
Plantes / Baies / Champignons...	- Intoxication / Allergie - Empoisonnement	- Surveillance des enfants et éducation aux risques liés à l'environnement : toutes les plantes sont potentiellement toxiques pour l'enfant. - Il est de la responsabilité du professionnel de vérifier la toxicité des plantes.
Insectes	Allergie / Etouffement	- Apprendre aux enfants à regarder ce qu'ils mangent et boivent. - Être particulièrement vigilant lors des repas pris à l'extérieur. - Pendant les temps de repos, l'enfant doit être protégé par un dispositif efficace et adapté.
Ventilateurs d'aérothermie	Coupure	S'assurer qu'il y a bien une grille de protection où l'enfant ne peut pas y mettre les doigts.

Lorsque vous effectuez des travaux vous-même ou si vous faites appel à un professionnel, il est important de sécuriser la partie en travaux car elle est souvent source de danger pour les enfants.

La piscine/spas/jacuzzi

Dans le cadre des accidents domestiques, la noyade reste la première cause de décès chez les enfants de 1 à 4 ans. Chaque année en France, c'est l'équivalent d'une classe de maternelle qui disparaît, sans compter les enfants qui garderont des séquelles ou resteront handicapés à vie. Notre département n'est malheureusement pas exempt des noyades, chacun doit se sentir concerné en terme de prévention.

NE JAMAIS LAISSER UN ENFANT SEUL.

POUR L'USAGE FAMILIAL

Selon la loi n° 2003-9 du 3 janvier 2003 relative à la sécurité des piscines, complétées par son décret d'application (modifié par le décret n° 2004-499 du 7 juin 2004), impose des obligations de sécurité pour les piscines privées en étant pourvues d'un dispositif de sécurité normalisé visant à prévenir le risque de noyade. Chaque dispositif doit répondre à des normes techniques précises qui garantissent leur efficacité pour éviter l'accès ou la chute d'un enfant de moins de 5 ans sans aide d'un adulte :

- Barrière de protection autour du bassin (normes AFNOR telles que NF P 90-306)
- Alarme par détection d'immersion, sonore (NF P 90-307)
- Couverture de sécurité couvrant entièrement le bassin (NF P 90-308)
- Abri recouvrant intégralement le bassin (NF P 90-309)

Pour l'usage professionnel assistants maternels et familiaux

Même si un des dispositifs de sécurité normalisé à usage familial est en place depuis l'application du décret, il est demandé aux professionnels la mise en conformité suivante :

- Les piscines enterrées, les piscines hors-sol, spas, jacuzzi et autres points d'eau devront être clôturés par une barrière de protection rigide d'une hauteur de 1,10 m minimum à barreaux verticaux, espacés au maximum de 11 cm. L'installation de la clôture est à prévoir à distance de la piscine pour une meilleure efficacité (environ 1m à minima).
 - Cette clôture sera équipée d'un portillon rigide. Pour prévenir le risque de déverrouillage pour les enfants de moins de 5 ans ou un déverrouillage non intentionnel, le système de déverrouillage doit nécessiter au moins deux actions sur le système pour le libérer. Le système doit pouvoir être manœuvré sans difficulté par un adulte. Un bras de retour automatique serait un plus (pour parer au risque de négligence de surveillance humaine).
- Les autres systèmes réglementaires n'assurent pas une fiabilité suffisante dans un cadre professionnel.



POUR LES SPAS/JACUZZI

L'utilisation d'un spa est fortement déconseillée aux enfants en bas-âge car la température élevée de l'eau peut provoquer un coup de chaleur chez l'enfant augmentant ainsi le risque de déshydratation.

POUR LES PETITES PISCINES GONFLABLES OU COQUILLES

Ne pas dépasser une hauteur d'eau de 15 cm. L'adulte doit être disponible et présent auprès de l'enfant en permanence. Vider l'eau systématiquement après son utilisation. S'il n'est pas possible de vider la piscine, il est nécessaire de se conformer aux paragraphes précédents pour sécuriser.

Obligation pour les professionnels assistants maternels et familiaux

Sur le plan professionnel, les assistants maternels et familiaux doivent déclarer les modifications concernant leur logement.

Par conséquent, ils ont :

- Le devoir de signaler à l'infirmière ou puéricultrice ou au médecin de Protection Maternelle et Infantile ainsi qu'aux parents-employeurs, la présence ou l'installation d'une piscine, d'un spa... ;
- L'obligation de mettre leur piscine aux normes de sécurité demandées;
- L'obligation de respecter certaines règles : surveiller l'environnement de la piscine : propreté, pas de sol glissant, insectes... ;
- Ne jamais laisser les enfants accéder seuls au bassin, et y rester sans la surveillance du professionnel ;
- Équiper les enfants de matériel d'aide à la flottaison (brassards, maillots flotteurs) et apprendre à l'enfant à nager le plus tôt possible en tenant compte de ses capacités sans pour autant remplacer votre rôle de surveillance.

La plage et ses dangers

Pour profiter au maximum des plaisirs de l'eau, du soleil, de la baignade, un minimum de prévention s'impose.

NE JAMAIS LAISSER UN ENFANT SEUL.



◇ DANGERS	△ RISQUES	+ PRÉVENTIONS
Soleil	- Coup de chaleur / Coup de soleil / Brûlure / Insolation - Déshydratation	- Ne pas exposer l'enfant au soleil. - Éviter les heures les plus chaudes (12h à 16h). - Toujours mettre à l'enfant un chapeau, un tee-shirt, des lunettes de soleil. - Appliquer de la crème solaire écran total fréquemment, selon les indications du produit utilisé. - Faire boire de l'eau très souvent à l'enfant. - Réhydrater la peau après une exposition au soleil. - Si un traitement médical est en cours, vérifier que l'exposition au soleil n'est pas contre-indiquée.
Bord de mer / Étang / Rivière / Lac / Mare / Marais	- Noyade - Blessure / Piqûre - Morsures d'animaux - Réactions allergiques	- Ne pas laisser un enfant seul au bord de l'eau. - Utiliser des équipements homologués (brassards, gilets...). - Équiper l'enfant de sandales spécifiques en plastique pour éviter les blessures, piqûres ou morsures. - Fréquenter les plages surveillées.

Les animaux et leurs dangers

Les accidents dus aux animaux sont souvent des accidents graves. Deux fois sur trois, l'enfant est atteint au visage. Le plus doux des compagnons peut avoir une réaction inattendue !

NE JAMAIS LAISSER UN ENFANT SEUL.



◇ DANGERS	△ RISQUES	+ PRÉVENTIONS
Chiens	- Morsure - Chute - Allergie - Affection parasitaire	- Isoler et mettre hors de portée, les animaux à risque d'accident par leur taille ou leur comportement. - Tous les animaux doivent être en bonne santé. Dans le cas contraire, ils peuvent transmettre des germes et des maladies graves ou provoquer des allergies. Pour les professionnels : - Chaque animal doit avoir son espace différencié de l'espace dédié à l'enfant accueilli. - L'hygiène de l'animal ainsi que son environnement doivent être compatibles avec l'accueil d'enfant. Une vigilance particulière doit être accordée à la présence de parasites internes et/ou externes. - Les écuelles de croquettes, eau, les litières, jouets et autres alimentations animales doivent être hors de portée des enfants. - Les animaux ne doivent pas avoir accès aux chambres réservées à l'accueil des enfants. - L'animal doit pouvoir être isolé à distance afin de permettre une cohabitation sans danger. - Les rongeurs doivent être en cage. Celle-ci doit être hors de portée de l'enfant ou protégée (plexi...). - Les volailles, poussins, doivent être dans un enclos fermé. - Le vivarium doit être muni d'un système de fermeture à clé.
Chats	- Griffure - Etouffement - Allergie - Affection parasitaire	
Autres animaux (reptiles, rongeurs, tortues, volaille...)	- Maladie parasitaire / Virus - Infection - Allergie - Morsure - Etouffement	

Pour la vaccination, le vermifuge et l'antipuce des animaux : merci de vous rapprocher de votre vétérinaire



La présence de chiens relevant de catégories 1 et 2 est interdite à l'intérieur du domicile des assistants maternels et familiaux pendant la durée du temps d'accueil. Il est obligatoire de prévoir leur isolement (chenil avec double clôture et fermeture) avec un système de sécurité efficace. Ils ne doivent être en aucun cas en contact avec les enfants accueillis.

Un environnement propice au développement et à la santé de l'enfant

PRIVILEGIER LES SORTIES PLUTOT QUE LES ECRANS

Très tôt, un petit enfant est captivé par la télévision. Dès 4-5 mois il est attiré par les images. Cependant le développement psychomoteur du bébé suppose qu'il mobilise l'ensemble de ses cinq sens. Les jouets associent la vue, l'audition, le toucher et l'odorat, alors que la télévision ne sollicite que ses yeux et ses oreilles. Même en bruit de fond, la télévision est nocive au développement des bébés, leur capacité à se concentrer sur leurs jeux est moins importante quand celle-ci est allumée. De même, leurs capacités langagières sont ralenties (pour les moins de 17 mois). En revanche, le fait de raconter une histoire augmenterait ces possibilités linguistiques. Ce qui manque à la télévision, c'est qu'elle ne peut pas s'adapter au bébé : elle n'est pas interactive. C'est pourquoi le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et le Ministère de la Santé ont lancé une campagne sur le thème :

« Pas d'écran avant 3 ans ». Bien sûr, il y a toujours des moments où l'enfant la voit, inévitablement, mais cela ne favorise jamais son développement. Avant trois ans, il n'y a pas de bons programmes pour un enfant.

Règle des 3-6-9-12 selon Serge Tisseron

✦ **3. Pas de tv avant 3 ans.** Depuis le 3 juillet 2025, il est indiqué au sein de la charte ou référentiel national pour l'accueil du jeune enfant qu'il est « interdit d'exposer un enfant de moins de 3 ans devant un écran (smartphone, tablette, ordinateur, télévision) compte tenu des risques pour son développement.

✦ **6. Pas de console de jeu personnelle avant 6 ans.**

✦ **9 Internet après 9 ans.**

✦ **12 Les réseaux sociaux après 12 ans.**

À TOUT ÂGE : LIMITER LES ÉCRANS, CHOISIR LES PROGRAMMES, TOUJOURS ÊTRE PRÉSENT DURANT LE TEMPS DE VISIONAGE ET INVITER L'ENFANT À PARLER DE CE QU'IL A VU. NE PAS LAISSER L'ENFANT SEUL DEVANT L'ÉCRAN.

LE TABAC

Le tabagisme passif est nocif pour les enfants ; il augmente le risque d'infection ORL et respiratoire. Vous ne devez pas fumer ni vapoter en présence des enfants, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur. Vous devez aérer votre logement 10 minutes chaque jour.

Les mégots doivent être hors de portée d'un enfant. Il est conseillé, après avoir fumé à l'extérieur, de retirer votre veste imbibée de tabac et de se laver les mains avant de revenir vers les enfants. Les produits de vapoteuse et le tabac doivent être tenus hors de portée.

MAUVAISE VENTILATION : DES CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ

Une mauvaise ventilation engendre une humidité excessive qui a pour conséquences de favoriser l'apparition de condensation, de moisissures, de bactéries...

Une humidité excessive n'a pas que des conséquences néfastes sur votre logement, elle peut aussi provoquer ou aggraver des problèmes de santé.

Une mauvaise ventilation peut ainsi entraîner des allergies aux acariens ou aux moisissures. Ces allergies provoquent des symptômes qui vont de l'irritation aux allergies respiratoires (bronchite, asthme...) et touchent en particuliers les enfants.



Un environnement propice au développement et à la santé de l'enfant

LES PRODUITS CHIMIQUES

Les pictogrammes présents sur les emballages déterminent la dangerosité des produits. L'étiquette et la notice d'emploi doivent être lues attentivement avant usage.



Les neuf nouveaux pictogrammes et leurs significations

J'EXPLOSE Je peux exploser, suivant le cas, au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, d'un choc, de frottements...	JE FLAMBE Je peux m'enflammer, suivant le cas, au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, de frottements, au contact de l'air ou au contact de l'eau si je dégage des gaz inflammables.	JE FAIS FLAMBER Je peux provoquer ou aggraver un accident ou même provoquer une explosion en présence de produits inflammables.
JE SUIS SOUS PRESSION Je peux exploser sous l'effet de la chaleur (gaz comprimés, gaz liquéfiés, gaz dissous). Je peux causer des brûlures ou des blessures liées au froid (gaz liquéfiés réfrigérés)	JE RONGE Je peux attaquer ou détruire les métaux. Je ronge la peau et / ou les yeux en cas de contact ou de protection.	JE TUE J'empoisonne rapidement, même à faible dose.
JE NUIS GRAVEMENT À LA SANTÉ Je peux provoquer le cancer. Je peux modifier l'ADN. Je peux nuire à la fertilité ou au fœtus. Je peux altérer le fonctionnement de certains organes. Je peux être mortel en cas d'ingestion puis de pénétration dans les voies respiratoires. Je peux provoquer des allergies respiratoires (asthme, par exemple).	J'ALTÈRE LA SANTÉ OU LA COUCHE D'OZONE J'empoisonne à forte dose. J'irrite la peau, les yeux et / ou les voies respiratoires. Je peux provoquer des allergies cutanées (eczéma, par exemple). Je peux provoquer somnolence ou vertiges. Je détruis l'ozone dans la haute atmosphère.	JE POLLUE Je peux provoquer ou aggraver un accident ou même provoquer une explosion en présence de produits inflammables.

Un environnement propice au développement et à la santé de l'enfant

LE BRUIT

Le bruit est source de fatigue, de troubles du sommeil, de stress, d'agressivité et de problèmes d'audition. Limitez l'utilisation de jeux ou jouets bruyants et veillez à respecter des moments sans fond sonore.

ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS

Aide à la prise de médicaments

Les références juridiques citées à l'Article L. 4161-1 du Code de la santé publique, l'Avis du Conseil d'État du 9 mars 1999, la Circulaire DGS/PS3/DAS n° 99-320 du 4 juin 1999 et celle du 27 septembre 2011 relatives à la distribution de médicaments, précisent :

Lorsque son mode de prise ne présente pas de difficultés particulières ni de nécessité d'apprentissage et lorsque le médecin n'a pas prescrit l'intervention d'un auxiliaire médical, l'aide à la prise du médicament est considérée comme un acte de la vie courante.

Le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants vient compléter ces informations :

Aussi, considérées comme des tiers aidant à accomplir les actes de la vie courante, les Assistants Maternels et Familiaux travaillant à leur domicile ont donc la possibilité d'aider à la prise de médicaments, sous certaines conditions :

- le médecin n'a pas expressément prescrit l'intervention d'un auxiliaire médical.
- le ou les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant ont expressément autorisé par écrit ces soins ou traitements médicaux.
- le médicament ou le matériel nécessaire a été fourni par le ou les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant.
- la ou le professionnel réalisant les soins ou traitements médicaux dispose de l'ordonnance médicale prescrivant les soins ou les traitements ou d'une copie de celle-ci et se conforme à cette prescription.
- le ou les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant et, le cas échéant, l'infirmière de PMI ont préalablement expliqué à l'assistant maternel le geste qui lui est demandé de réaliser.
- avoir une maîtrise de la langue française.
- la tenue d'un registre de soins est maintenant obligatoire précisant pour chaque geste le nom de l'enfant, la date et heure de la prise, le soin effectué ou le nom du médicament et la posologie.

Les antipyrétiques doivent être amenés dans leur emballage d'origine et non ouvert ; vérifier la date de péremption.

Pour tous les traitements qui nécessitent une reconstitution, celle-ci doit être effectuée par les parents, ainsi que la première prise.

Dans le cas où l'enfant a de la fièvre et :

- si malgré les mesures de prévention, la fièvre de l'enfant augmente ;
- si vous ne disposez pas d'ordonnance ;
- si les parents, ni aucune personne de l'entourage ne peut venir le chercher ; vous devez appeler le 15 pour connaître la conduite à tenir.

Les professionnels ne doivent pas délivrer de médicaments sans ordonnance y compris homéopathie et phytothérapie.



Un environnement propice au développement et à la santé de l'enfant

LE MATÉRIEL DE PUÉRICULTURE

Les conseils

Lors de l'achat, vérifier que le produit est bien destiné à l'usage qui va en être fait. L'esthétique ne devrait pas être un élément déterminant de votre choix.

- Choisir plutôt des articles lavables.
- L'article de puériculture doit être adapté à l'âge, à la taille et au poids de l'enfant.
- Respecter les instructions de montage et les conditions d'utilisation qui doivent accompagner tous les articles de puériculture et qui conditionnent

la sécurité des enfants.

- Vérifier la solidité des pièces qui sont le plus sollicitées, notamment les dispositifs de pliage, de freinage ou de verrouillage, les harnais et ceintures

de sécurité, les roues des poussettes, les poignées des transats.

Le matériel pédagogique (jeux, jouets, tapis de jeu)

Les jouets doivent être sécurisés pour les enfants qui les utilisent. Tout matériel endommagé doit être remplacé.

Des exigences spécifiques sont imposées aux jouets que des enfants de moins de trois ans peuvent être amenés à manipuler. Elles concernent la taille des éléments et pièces détachables, l'utilisation de certains produits chimiques, l'hygiène...

Les jouets conçus pour plaire à la fois aux enfants de moins de 36 mois et aux enfants plus âgés, doivent respecter les exigences applicables aux jouets destinés aux enfants de moins de 36 mois.

Les jouets qui sont destinés aux enfants de moins de 36 mois, leurs éléments et leurs pièces détachables sont de dimension suffisante pour empêcher leur ingestion ou leur inhalation. Cette prescription s'applique également aux autres jouets destinés à être mis en bouche ainsi qu'à leurs éléments et leurs pièces détachables.

Les jeux et jouets seront adaptés à l'âge des enfants accueillis.

- Lire la notice du jouet pour vérifier qu'il respecte les exigences des normes de sécurité en vigueur.
- Respecter les indications de limite d'âge.

Pour les professionnels :

Nettoyer et rincer les jouets de façon régulière et tous les jours en période de maladies contagieuses.



Les déplacements à l'extérieur du logement

LA RUE ET SES DANGERS

La rue n'est pas un lieu où l'on peut jouer, courir... L'enfant n'a pas la même perception que l'adulte de l'environnement.

Il ne peut pas évaluer la distance ni la vitesse d'un véhicule. Son champ visuel est limité et il ne voit bien que ce qui se trouve en face de lui.

NE JAMAIS LAISSER UN ENFANT SEUL. RESTER TRÈS ATTENTIF ET VIGILANT.



◇ DANGERS	△ RISQUES	+ PRÉVENTIONS
A pied	- Accident de la circulation - Chute - Projection / Collision	- Faire marcher l'enfant sur le trottoir côté mur ou maison. - Lui donner la main. - Lui apprendre à s'arrêter, à regarder à droite et à gauche avant de traverser. - Reconnaître les signaux lumineux et sonores. - Traverser dans les passages piétons. - Montrer le « bon exemple ». - Ne pas utiliser de casque audio, ni le portable. Pour les professionnels : - Avoir une fiche récapitulative des enfants avec le numéro de téléphone des parents. - Ne pas sortir le chien en même temps. - Avoir un équipement qui permet d'être visible. - Pour les poussettes, avoir un équipement adapté à la saison. - Ne pas fumer.
A vélo	- Accident de la circulation - Chute - Projection / Collision	- Port du casque obligatoire, à la bonne taille et correctement attaché. - Lui apprendre les règles élémentaires du code de la route, à savoir entre autre rouler à droite... - Si l'enfant est sur le porte-bagages : siège homologué et port du casque obligatoires.
En voiture	- Projection - Traumatisme - Fracture / Lésion viscérale	- Obligation d'utiliser un système de retenue homologué et adapté à l'enfant en fonction de la législation en vigueur (norme i size). - Veiller à ce que l'enfant reste toujours attaché, même pour un petit trajet. - Mettre la sécurité enfant pour bloquer l'ouverture des portières et vitres arrière. - Ne pas laisser l'enfant seul dans la voiture.

Les déplacements à l'extérieur du logement

L'UTILISATION D'UN VÉHICULE

Ne jamais laisser un enfant seul dans votre véhicule

- Chaque enfant transporté en voiture doit disposer de son propre système de retenue adapté à sa morphologie (sans manteau permettant une tension des sangles) et doit être installé à une place équipée d'une ceinture de sécurité.
- L'utilisation de sièges homologués est obligatoire.
- S'assurer que le siège auto n'ait jamais été impliqué dans un accident.

Pour les professionnels :

- Avoir une attestation d'assurance qui spécifie que le véhicule servira pour le transport des enfants accueillis.
- Le ou la conjoint (e) de l'assistant(e) maternel(le) peut être le conducteur à condition que l'assistant(e) maternel(le) soit présent dans le véhicule avec les enfants accueillis.

EN VOITURE : 1 PLACE = 1 CEINTURE = 1 SIEGE AUTO = 1 ENFANT



DÉPARTEMENT DE
L'EURE
en Normandie

